

Le 11 Avril 2014

ND
2014- 333

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 5 AVRIL 2014**

Le Maire : Mes chers Collègues, ce Conseil Municipal est donc installé. Je vous adresse à tous mes félicitations pour votre élection. Je remercie tous les Trouvillais pour le bon accueil qu'ils ont fait aux quatre listes qui se sont présentées lors de la campagne qui a été longue et très active.

Les journalistes m'ont dit que les représentants des quatre listes s'étaient sentis bien accueillis par les Trouvillais, ceci prouve à la fois que nos concitoyens sont des gens très bien élevés, que ce sont des gens prudents et qu'ils s'intéressent aux dossiers de la commune. Nous avons certainement tous tiré de nombreux enseignements de la campagne électorale et des messages qui ont été donnés par le public et nous en tiendrons compte pendant notre mandat.

Nous devons maintenant gérer les affaires de Trouville ; j'exprimerai simplement deux souhaits : le premier c'est que nos débats soient sereins pour être clairs et compréhensibles par le public, l'expérience prouve que la sérénité grandit au cours du mandat mais la campagne se termine parfois en début de mandat et elle recommence en fin de mandat à l'approche des prochaines élections municipales. Mon second souhait est que nous ayons toujours en tête le fait que l'objectif des travaux du Conseil Municipal c'est de rendre service aux Trouvillais, de faire en sorte que les gens de notre ville soient les plus heureux possible dans la ville la mieux préservée possible.

Voici ce que je voulais dire avant de commencer le débat. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir maintenant avant que nous passions à l'ordre du jour ?
M. Luquet ?

M. Luquet : M. le Maire, je partage tout à fait vos idées, nous sommes et nous serons une Opposition constructive. Nous avons mené notre campagne sur des bases très fortes, un programme très structuré que nous essaierons de défendre toutes ces années, dans un esprit constructif et je partage vos idées sur Trouville, la nécessité de faire avancer Trouville et d'en faire une ville aux habitants heureux.

M. Luquet : 1

M. Luquet : 1

Mme Outin procède à la lecture du projet de délibération. Au nom de toute l'équipe municipale je tiens à féliciter M. Cardon et lui laisse sa place de Maire.

Le Maire : Je remercie Jeannine Outin d'avoir officié ainsi que Delphine Chavagné. Je remercie le Conseil Municipal, et je remercie les Trouvillais qui ont élu l'ensemble du Conseil Municipal.

Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Le Maire : Nous allons passer au point suivant qui est la fixation du nombre d'Adjoints au Maire. Je propose qu'il y en ait huit, ce qui est le maximum légal compte tenu de la taille du Conseil Municipal. Y a-t-il d'autres propositions ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contraires ? Donc le nombre de huit Adjoints est retenu.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Election des Adjoints au Maire

Le Maire : Nous devons procéder à un vote au scrutin de liste. Nous avons préparé pour la Majorité municipale la liste suivante : Richard Zivacco, 1^{er} Adjoint ; Sylvie de Gaétano, 2^{ème} Adjoint ; Jeannine Outin, 3^{ème} Adjoint, ; Didier Quenouille, 4^{ème} Adjoint ; Pascale Cordier, 5^{ème} Adjoint ; Alexandre Moustardier, 6^{ème} Adjoint ; Dominique Poidevin, 7^{ème} Adjoint ; François Briard, 8^{ème} Adjoint.

Y a-t-il d'autres listes qui nous sont proposées ? Nous allons procéder au vote. La liste de M. Cervoni a indiqué qu'elle ne prenait pas part au vote. Nous allons procéder au ramassage des bulletins que M. Linot va prendre. Il y a 24 enveloppes.

La liste « Zivacco », si j'ose dire.

Richard Zivacco : 2
Richard Zivacco : 3
Richard Zivacco : 4
Richard Zivacco : 5
Richard Zivacco : 6
Richard Zivacco : 7
Richard Zivacco : 8

Richard Zivacco : 11
Richard Zivacco : 12
Richard Zivacco : 13
Richard Zivacco : 14
Richard Zivacco : 15
Richard Zivacco : 16

Richard Zivacco : 9
Richard Zivacco : 10

Richard Zivacco : 17
Richard Zivacco : 18
Richard Zivacco : 19
Richard Zivacco : 20

Un bulletin blanc

Il y a deux bulletins rayés et un blanc, donc c'est nul.

J'ai un bulletin rayé donc il est nul également.

Un dernier « Richard Zivacco », je ne sais plus à quel nombre on est.

Donc il y avait 24 suffrages exprimés contrairement à ce que j'avais dit, la liste de M. Cervoni n'a pas voté, nous sommes 27. 24 suffrages exprimés, 3 bulletins nuls ou assimilés et 21 suffrages exprimés en l'honneur de la liste « Zivacco, de Gaétano, Outin, Quenouille, Cordier, Moustardier, Poidevin, Briard » dans cet ordre.

Je leur adresse toutes mes félicitations et ils sont immédiatement installés comme Adjoints. M. Cervoni je vous donne la parole.

M. Cervoni : Je me permets d'intervenir puisque maintenant l'équipe est en place, donc pour dire quelques mots sur cette mandature qui est évidemment différente de la précédente d'abord parce que du côté de l'Opposition il y a deux oppositions, du côté de la Majorité il y a peu de changement à la tête de l'exécutif, mais en tout cas il y a deux oppositions et les élus de l'Opposition ne sont pas les mêmes.

D'abord nous tenons à remercier les électeurs qui nous ont permis de siéger dans cette assemblée et nous représenterons avec rigueur évidemment le mandat qu'ils nous ont confié et je voulais dire quelques mots du mandat précédent pour entamer ce nouveau mandat, M. le Maire. Donc il y a six ans vous aviez commencé votre mandat sur ce qu'on pourrait qualifier d'une « énormité électorale » puisque vous aviez annoncé que sous votre mandature la population avait augmenté, nous savons donc ce qu'il en est.

Votre mandat s'est ensuite poursuivi avec quelques reniements à vos engagements comme, par exemple, la place Foch que vous aviez promis d'embellir et qui risque de terminer dans quelque temps en parking souterrain et d'autres oublis ou échecs ont émaillé votre mandat.

Récemment vous aviez annoncé une école informatique qui, si l'on en croit le site internet de la Ville, devait ouvrir soit en Avril soit en Octobre 2014, Avril est arrivé et je crains que cette école informatique n'ouvre pas, nous avons aussi de sérieux doutes pour le mois d'Octobre puisque votre partenaire que vous annoncez, l'AFCEPF, école de Malakoff, nous a affirmé cette semaine au téléphone qu'il n'envisageait pas d'ouvrir d'école pour l'instant sur Trouville.

Mais bon, une nouvelle mandature démarre et nous avons de grands espoirs pour celle-là. En tout cas nous avons fait un rêve, un rêve où les Trouvillais disposeront de logements dignes et accessibles dans des conditions financières raisonnables parce que, encore aujourd'hui, près de 10 % des logements sont indignes sur notre commune et aucune politique n'a été mise en place pour résoudre ce problème-là.

Un rêve aussi où chaque euro dépensé par la Ville serait un euro utile pour les Trouvillais parce que sous votre précédente mandature vous avez, par exemple, abdiqué devant *VINCI* ou *Barrière*, l'un quand il remettait en cause une clause essentielle de votre propre appel d'offres qui disait que le concessionnaire prendrait 100 % en charge le parking ou une autre clause que vous aviez mise dans votre propre appel d'offres qui disait que le délégataire rénoverait le petit théâtre à l'italienne et plus récemment encore vous avez perdu 57.000 € d'argent public dans une opération immobilière mal gérée rue Biesta Monrival.

Un rêve encore où les Trouvillais auront, nous l'espérons, un Maire disponible et présent pour répondre à leurs attentes.

Un rêve où les Trouvillais seront associés aux décisions de la Ville parce que s'il existe de nombreuses commissions, ce sont généralement des « comités Théodule », puisqu'elles se réunissent assez peu voire pas du tout.

Un rêve enfin où la transparence sera la règle dans les décisions qui seront prises, nous avons d'ailleurs pris l'initiative, vous le voyez, de filmer ce Conseil Municipal car ça fait partie de la transparence de la vie publique et le Conseil Municipal sera diffusé sur internet ; nous nous étions engagés pendant la campagne et donc nous le ferons. Nous espérons que la Ville d'ailleurs mettra en place cette proposition et le mettra sur le site de la Ville.

Donc c'est dans cet état esprit à la fois constructif que nous plaçons notre Opposition, une Opposition qui sera ferme à chaque fois qu'une décision ira dans le sens contraire de l'intérêt général ou l'intérêt des Trouvillais mais aussi une Opposition constructive pour proposer des solutions innovantes, originales pour répondre aux attentes des Trouvillais. Je vous remercie.

M. Luquet : M. le Maire est-ce que je peux prendre la parole s'il vous plaît ? Je voudrais rajouter quelques mots concernant ce début de mandat qui débute dans une situation juridique compliquée. Dans cette enceinte solennelle et à un moment qui l'est tout autant, je considère comme un devoir de confirmer que mes colistiers unanimes et moi-même avons déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen à cause de l'irrégularité manifeste de l'inscription sur les listes électorales du sixième de liste de M. Cardon, M. Alexandre Moustardier.

Irrégularité ayant pour conséquence le fait qu'il était inéligible. J'ai tenu dans un esprit d'apaisement, c'est ce que j'ai voulu montrer tout à l'heure dans mon intervention, dans un esprit d'apaisement citoyen, à prévenir à deux reprises, une première fois par lettre simple, la deuxième fois par pli recommandé, à prévenir M. le Maire et candidat tête de liste, de cette irrégularité manifeste. A mon grand regret et à celui de mes colistiers M. Cardon a choisi de ne rien faire et préféré le silence.

Voilà pourquoi, toujours unanimement dans ma liste, nous avons été contraints de déposer ce recours. Je vous remercie.

Le Maire : Je vous remercie de cette intervention. J'ai répondu à vos différentes lettres en indiquant que l'élection d'Alexandre Moustardier était régulière ; comme tout électeur s'inscrivant sur les listes électorales son dossier a été examiné par le bureau des élections qui a considéré que les pièces qu'il avait déposées étaient non seulement conformes à la loi mais plus nombreuses que celles demandées. La commission administrative qui examine les inscriptions sur les listes électorales n'a pas formulé d'observations, aucun électeur n'a formulé de recours contre son inscription sur les listes électorales dans le délai légal. Le Sous-Préfet de Lisieux averti par quelqu'un, il ne nous a pas dit qui, qu'il y avait une contestation vraisemblable de l'élection d'Alexandre Moustardier, a demandé aux délégués du Gouvernement au sein de la commission administrative de vérifier les pièces sur la base desquelles Alexandre Moustardier s'était fait inscrire ; ce délégué, M. Leroux, a sorti ces pièces avec l'aide de la Mairie, les a montrées au Sous-Préfet qui a également considéré qu'il n'y avait pas d'information à formuler.

Il est bien entendu toujours possible de faire un recours, vous venez de nous prévenir, nous envisageons ce recours avec une grande sérénité. C'est ce que je voulais indiquer.

M. Luquet : M. le Maire je laisse le Tribunal Administratif seul juge de cette affaire. Merci.

<p style="text-align: center;">Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale</p>
--

Le Maire : Nous devons choisir le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS. Je propose qu'il y en ait 14 : 7 élus au sein du Conseil Municipal et 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. En pratique il s'agit de personnes représentant des associations à vocation sociale ; donc nous avons écrit aux associations qui, traditionnellement, participent au CCAS en leur demandant de nous proposer des délégués.

Il y a 15 membres puisqu'en plus des 7 élus au sein du Conseil Municipal et des 7 représentants des associations, le Maire est membre de droit.

Y a-t-il des oppositions concernant cette composition de 15 membres dont 7 représentants des élus que nous allons élire dans quelques instants et de 7 représentants des associations ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale</p>
--

Le Maire : S'il n'y a pas d'opposition nous allons procéder à l'élection. Alors on peut procéder au scrutin de liste. Je vous suggère pour aller plus vite de nommer 5 représentants de la Majorité municipale dont je vais proposer les noms et un représentant de chacun des deux groupes différents, 1 représentant du groupe de M. Luquet et 1 représentant du groupe de M. Cervoni.

Les 5 représentants de la Majorité municipale que je proposerai sont Dominique Poidevin, Evelyne Duchange, Jeannine Outin, Pascale Blassel et Emmanuel Guilet.

Est-ce que, si vous en êtes d'accord, vous avez des noms à proposer pour les deux groupes de M. Luquet et de M. Cervoni ?

M. Cervoni : Pour nous ce sera Martine Guillon.

Le Maire : Martine Guillon. Merci.

M. Luquet : Henri Luquet.

Le Maire : Henri Luquet lui-même. Merci beaucoup.

Donc je propose, si vous en êtes bien d'accord, je propose la composition suivante pour ce qui concerne les élus : Dominique Poidevin, Evelyne Duchange, Jeannine Outin, Pascale Blassel, Emmanuel Guilet, Martine Guillon et Henri Luquet.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Donc cette liste est acceptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles

Le Maire : Je propose de nommer 5 titulaires et 5 suppléants au sein du Conseil Municipal, il y a par ailleurs les directeurs d'écoles, en demandant au groupe de M. Luquet et au groupe de M. Cervoni de désigner, chacun, un titulaire et un suppléant.

Pour ce qui nous concerne, nous proposons comme titulaires : Sylvie de Gaétano, Jean-Pierre Auger et Mireille Grosjean, et comme suppléants : Jeannine Outin, David Revert, Emmanuel Guilet.

Est-ce que vous pouvez nous proposer des titulaires et des suppléants ?

M. Luquet : Oui, Mme Schemla, Thierry Plattier.

Le Maire : Mme Schemla et M. Plattier.
M. Cervoni ?

M. Cervoni : Titulaire : Régis Lehot, suppléante : Martine Guillon.

Le Maire : Régis Lehot et Martine Guillon.

Je vais donc proposer comme titulaires : Sylvie de Gaétano, Jean-Pierre Auger, Mireille Grosjean, Elisabeth Schemla, Régis Lehot et comme suppléants : Jeannine Outin, David Revert, Emmanuel Guilet, Thierry Plattier et Martine Guillon.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc cette composition de la Caisse des Ecoles est acceptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour la gestion de l'École Intercommunale de Musique « Claude Bolling »

Le Maire : Les statuts ne prévoient que 3 titulaires et 3 suppléants. Je propose donc comme titulaires, outre moi-même, Pascale Cordier et Stéphanie Fresnais et comme suppléants Mireille Grosjean, Delphine Chavagné et David Revert.

Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Luquet : Mme Schemla veut se présenter comme titulaire.

Le Maire : On pourrait mettre Mme Schemla à la place de Stéphanie Fresnais qui n'y voit pas d'inconvénient fort. Ce qui donnerait : Christian Cardon, Pascale Cordier, Elisabeth Schemla.

M. Luquet : Merci M. le Maire.

Le Maire : Comme suppléants : Mireille Grosjean, Delphine Chavagné et David Revert.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de nomination d'Adjoints honoraires
--

Le Maire : Je propose que l'on propose à la Sous-Préfecture la désignation des deux Adjoints qui ne se sont pas présentés : Pierre Claude et Maud Blasselle comme Adjoints honoraires.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Leur statut d'Adjoint honoraire c'est purement honorifique et ne sera validé que si la Sous-Préfecture l'accepte.
Délibération adoptée à l'unanimité.

---O---

Est-ce que vous souhaitez évoquer des points divers ? Je vous invite à l'apéritif dans la salle voisine et je commencerai par remettre les médailles de la Ville aux Conseillers Municipaux sortants qui ne représentent pas. Je vous remercie tous.

La presse souhaite nous prendre en photo. Dites-nous, Mesdames, à quel endroit vous souhaitez que les Conseillers Municipaux s'installent.

Le prochain Conseil aura lieu le 25 Avril.

Est-ce que les marches vous iraient ? Nous allons faire une descente d'escalier.

